

Chef de service Communication

DESCRIPTION DE FONCTION	
FONCTION	Chef de service Communication
GRADE/NIVEAU REQUIS	CALog A- Conseiller
PLACE DANS L'ORGANISATION	Services du Chef de corps
Pondération	Classe 2
Diplôme requis	Master – Promotion sociale
Fonction générique	Conseil_expertise/gestion d'entité
DESCRIPTION DE FONCTION GENERALE	
<ul style="list-style-type: none"> • Dirige et gère son service duquel les missions sont décrites dans l'Organisation Générale du Corps de Police (OGCP), conformément à la stratégie définie par le Chef de Corps/le directeur, axées sur 'les missions, la vision et les valeurs' de la zone de police et dans un esprit de qualité optimale. • Rend régulièrement compte au directeur compétent • Est responsable de la gestion interne du personnel de son service et contrôle le travail effectué • Développe sa connaissance et se tient au courant des matières qui se rapportent à ses domaines de compétence • Peut donner des formations, informe le personnel des matières qui se rapportent à ses domaines de compétence • Est la personne de référence dans son domaine pour les autres directions et services • Est responsable de la formation de ses collaborateurs dans son domaine et communique les besoins en formation au service/direction compétent • Prend la responsabilité et exécute chaque mission qui lui est confiée par le directeur compétent et qui s'intègre dans son domaine de compétence • Participe au processus d'évaluation par rapport aux membres du personnel de son service en tenant compte de la grille d'évaluation établie par l'autorité zonale • Etablit les instructions internes portant sur un sujet qui s'intègre dans son domaine de compétence et/ou se laisse aider par un de ses collaborateurs sous sa responsabilité • Est responsable de la diffusion des notes internes et autres directives au sein de son service • Assure un appui direct au Chef de Corps/directeur compétent • Exécute ses missions dans un esprit de collégialité, d'efficacité et d'efficacit� • Analyse et formule des propositions concernant son domaine d'activit� au Chef de Corps/directeur compétent • Participe � l'�laboration de proc�dures li�es aux fonctionnalit�s de son service et est responsable pour l'application correcte de ces proc�dures • Peut participer aux choix strat�giques qui se rapportent � ses domaines de comp�tence • Assure les bons contacts avec les partenaires internes et externes • Peut, si n�cessaire, intervenir, sur base du principe de " polyvalence", dans d'autres fonctionnalit�s • Peut contribuer � l'ex�cution/au suivi des priorit�s qui s'int�grent dans son domaine d'activit�s, d�finies dans le Plan Zonal de S�curit� • Assure l'impl�mentation et l'application correcte des syst�mes/outils de mesures, de rapportage et de suivi d�velopp�s • Peut �tre Contactable et Rappelable si n�cessaire 	

APTITUDES ET COMPETENCES

- Avoir la capacité à pouvoir représenter le corps de police dans son domaine
- Avoir le contact aisé avec le public, le personnel, les autres directions et les autorités
- Disposer d'une aptitude à la communication interne et externe (écrite et orale)
- Faire preuve d'une grande disponibilité et flexibilité en fonction des événements à gérer
- Faire preuve d'un 'leadership naturel'
- Faire preuve d'intégrité
- Faire preuve de discrétion
- Avoir une bonne ouverture d'esprit
- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités
- Pouvoir définir et poser les priorités
- Avoir la capacité de définir, développer, implémenter et évaluer des projets
- Assurer un rôle exemplaire concernant les missions, la vision et les valeurs de la zone de Police
- Avoir la capacité de motiver, encadrer et assurer le coaching de ses collaborateurs
- Pouvoir définir des problèmes et être capable de formuler des solutions
- Pouvoir travailler de façon proactive
- Être créatif et innovant

CONNAISSANCES REQUISES

- Avoir une très bonne connaissance de l'organisation, sa structure et les compétences des deux niveaux de la police intégrée
- Disposer d'une bonne connaissance et expérience pratique dans son domaine
- Avoir une très bonne connaissance de management de projet
- Appliquer les connaissances acquises sur la législation, la réglementation et les procédures
- Avoir une bonne connaissance en matière de correspondance digitale et Microsoft Office
- Avoir une bonne connaissance du code déontologique et appliquer les principes en pratique
- Avoir une connaissance suffisante en matière de la Prévention et la Protection au Travail
- Avoir une connaissance suffisante de la seconde langue (Néerlandais)
- Avoir une bonne connaissance en matière de développement de la politique policière et de la gestion de l'organisation par rapport à son domaine de compétences